

gouvernement ne peut faire adopter un programme législatif important qu'avec la collaboration de la Chambre, fondée uniquement sur une attribution de temps fondée, à son tour, sur un accord entre les partis représentés à la Chambre. Si l'opposition refusait sa collaboration, que l'article 75c soit en vigueur ou non, le gouvernement ne pourrait alors espérer faire adopter autant de lois au cours de la prochaine session qu'il ne l'a fait pendant la session actuelle.

Les partis de l'opposition n'auraient pas eu de difficulté à s'attarder plus longtemps sur les mesures qui ont été soumises à la Chambre au cours de la session actuelle. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre combien de fois les partis de l'opposition se sont abstenus d'intervenir, que ce soit au cours du débat sur le budget ou de tout autre débat, croyant que le leader de la Chambre (M. Macdonald) était de bonne foi et qu'il voulait vraiment annoncer la clôture le 26 ou le 27 juin. Nous croyions pouvoir lui faire confiance, mais je doute que les députés le fassent de nouveau, tout au moins ceux de mon parti.

Je tiens à souligner que le gouvernement ne peut espérer couvrir un programme législatif chargé s'il n'a pas la coopération des partis et un calendrier approprié. L'article 75c qu'il propose ne lui permettra pas de couvrir un programme législatif considérable et c'est pure ineptie de la part du président du Conseil privé (M. Macdonald) ou du président du comité intéressé, d'affirmer le contraire. J'irai même jusqu'à dire qu'il est presque malhonnête de la part d'un parlementaire chevronné d'avancer que l'article 75c aiderait le gouvernement à couvrir un programme législatif plus chargé qu'en vertu du Règlement en vigueur.

Il est vrai que l'article 75c permettrait au gouvernement de forcer l'adoption d'une mesure particulière, d'un projet particulier ou d'un bill particulier, mais il ne permettrait pas au gouvernement de forcer l'adoption d'un programme important. Il l'autoriserait à forcer l'adoption d'une mesure particulière malgré la nécessité possible d'un débat, malgré la nécessité possible pour le pays d'avoir le temps de se familiariser avec le contenu d'un bill.

On a prétendu, et c'était à l'extérieur de la Chambre, qu'avec les moyens modernes de communication, il ne faut pas au pays autant de temps qu'auparavant pour se familiariser avec le contenu d'un bill dont la Chambre est saisie, et de l'examiner. Monsieur l'Orateur, pourrais-je par votre entremise rappeler à la Chambre que lorsque le ministre des Finances (M. Benson) a présenté sa mesure fiscale rela-

tive aux biens transmis par décès, bien qu'un bon nombre d'entre nous aient immédiatement signalé à la Chambre par deux fois l'incidence de cette mesure, il a fallu en réalité des mois, et sûrement des semaines avant que la population en général prenne conscience de sa signification, avant que les députés de l'arrière-ban du côté du gouvernement en constatent les répercussions, et qu' alors la population, l'opposition et les députés de l'arrière-ban du côté du gouvernement persuadent le ministre des Finances (M. Benson) de modifier très sensiblement la proposition qu'il présentait à la Chambre, et donc au pays. Je le mentionne pour indiquer le danger que recèle l'article 75c.

L'article 75c proposé ne donnera pas les résultats prévus par le gouvernement, même s'ils étaient souhaitables. Il ne permettra pas au gouvernement d'imposer un vaste programme législatif. Il lui permettra seulement d'arrêter le débat sur une mesure particulière, alors peut-être que ce serait la dernière des choses à faire.

Le gouvernement a toujours pu imposer la clôture d'un débat qui lui semble s'éterniser à une certaine étape d'une mesure. Il a déjà le pouvoir et le droit d'imposer la clôture. Le président du Conseil privé (M. Macdonald) ne cherche pas à conférer au gouvernement le pouvoir de mettre en œuvre un programme plus vaste, mais plutôt à restreindre le droit de l'opposition d'examiner certains projets particuliers. L'article 75c ne contribuera pas à rendre le gouvernement plus efficace, mais il contribuera beaucoup à limiter à son gré la critique et, par conséquent, à limiter la liberté.

L'article 75c ne rendrait pas le Parlement plus apte à disposer du programme législatif, mais il rendrait sûrement la clôture plus efficace à l'égard de certaines mesures. La clôture, telle qu'elle existe actuellement, est tapageuse et provoque le désordre, ce qui ne se fait pas aujourd'hui dans Mont-Royal, du moins pas ouvertement. La clôture existe pour étouffer le droit qu'ont les représentants du peuple d'exprimer leurs opinions, et elle est acceptée parce qu'on reconnaît qu'en de rares occasions, il faut avoir un tel contrôle sur le Parlement. Mais elle est acceptée avec une réserve, car on sait qu'un gouvernement qui recourt à ce procédé doit être prêt à en payer le prix, et jusqu'ici, tout gouvernement qui a voulu étouffer le Parlement a risqué de se souiller les mains.

C'est ce que le gouvernement veut changer. Il veut contrôler le Parlement de façon plus ordonnée et automatique. Il veut juguler le Parlement à la façon d'un gentilhomme. Si les membres du gouvernement actuel étaient les directeurs de la Maison du Meurtre, ils exige-